Valorisation de l'expérience professionnelle :

SDIS de A , le
Direction départementale
Affaire suivie par

NOTE
A l'attention de Monsieur le préfet et de Monsieur le président du SDIS
sous-couvert du directeur départemental du SDIS

Objet : Capacité de résilience de notre modèle de sécurité civile face aux nouveaux enjeux

En 2025, la revue nationale stratégique actualisée indiquait clairement que « Notre pays doit faire face de manière globale et durable à des menaces portant sur nos alliés, nos intérêts, notre sécurité, notre modèle de vie ». En parallèle de ce constat, on peut noter qu'aujourd'hui, seulement 20% de la population française est formée aux gestes qui sauvent, malgré les efforts fournis par les SDIS.

Notre modèle de sécurité civile est ancien et n'a cessé d'évoluer afin de s'adapter à l'évolution des enjeux comme notamment le vieillissement démographique qui impacte les risques courants, ou encore les effets du dérèglement climatique qui impactent fortement notre réponse aux risques complexes. Au-delà de l'évolution des risques, de nouvelles menaces sécuritaires sont émergentes, liées au contexte géopolitique international. C'est pourquoi notre modèle de sécurité civile doit continuer à s'adapter pour se préparer à entrer dans un modèle axé sur la notion de défense civile et en priorisant la capacité de résilience de sa population.

Aussi, vous avez souhaité recueillir la réflexion du SDIS quant à la notion de renforcement de la résilience départementale en axant entre autre celle-ci sur le rôle des citoyens.

Ainsi, notre modèle de sécurité civile est agile et structuré et doit néanmoins s'adapter à l'émergence de nouveaux risques et menaces (I). Localement, le rôle du SDIS est nécessaire et indispensable dans une démarche globale et interservices, tant menant que concourant (II).

I - Un modèle de sécurité civile agile et structuré qui doit néanmoins s'adapter à l'émergence de nouveaux risques et menaces

A - Une organisation résiliente qui fait face à l'évolution des risques et des menaces

La notion de sécurité civile n'a cessé d'évoluer à travers sa réglementation depuis notamment la loi de 1987 suivie d'une réforme à travers la loi de modernisation du 13 août 2004 qui renforce le rôle interservices et celui du citoyen comme premier acteur de sa sécurité. La sécurité civile est l'affaire de tous et, en attendant une prochaine loi de modernisation suite aux travaux du Beauvau de la Sécurité civile, de nouvelles menaces émergent.

Si la notion de sécurité civile (CSI) englobe les missions de prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations, ou encore les missions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement, ce modèle a été pensé dans un cadre de paix et doit bien entendu assurer sa continuité sur le territoire. Si le modèle est « à bout de souffle » en raison des multiples risques auxquels il fait face (dérèglement climatique, vieillissement démographique, financement des SDIS, etc.) il doit également faire face à de nouvelles menaces avec enjeux de sécurité nationale liées au contexte géopolitique international complexe.

Notre Etat bascule progressivement dans une politique de défense dont l'objectif est d'assurer l'intégrité du territoire et la protection des populations contre les agressions armées. Ainsi il s'agit de tout un écosystème institutionnel qui doit s'adapter et évoluer vers une philosophie de « défense civile », terme encore peu utilisé et mal défini puisque la France demeurait relativement protégée en termes de menace de guerre jusqu'ici.

Dans ce cas, le préfet reste garant de l'ordre public et de la protection des populations. Par ailleurs, le code de la défense nationale rappelle dans ses articles L1142-2 et 5 que le ministre de l'Intérieur reste responsable à la fois de la préparation politique de sécurité intérieure et de sécurité civile, mais également de la défense civile et par conséquent de la protection civile.

Les SDIS et la population sont donc directement inclus et acteurs dans l'évolution de nos organisations afin d'assurer la résilience globale et civile.

B - <u>Un besoin d'adaptation du modèle afin d'assurer sa soutenabilité, où le citoyen demeure un acteur majeur</u>

L'Etat n'a pas attendu 2026 en présentant en 2022 sa 1ère stratégie nationale de résilience (SNR) basée sur 3 axes et 73 actions dont le développement du système FR-Alert où en formant les agents publics et élus locaux à la résilience. Depuis, l'environnement et le niveau de menace ont évolué. C'est pourquoi en 2025 (23 juin 2025), le Comité interministériel pour la résilience nationale (CIRN) a adopté une nouvelle stratégie basée sur 2 priorités et 11 actions dont l'effort renouvelé dans la résilience des réseaux, l'éducation et la sensibilisation aux risques majeurs à tous les âges, ainsi que l'amélioration du tissu volontaire. Cette démarche s'inscrit en parallèle de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 février 2025 adressée aux préfets sur la nécessité impérieuse de

consolider notre modèle et en soutenant tous les acteurs de la Sécurité civile, ainsi qu'en assurant la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de résilience qui passe notamment par la mobilisation du citoyen.

Ainsi, cette démarche de stratégie nationale est prise en compte dans sa continuité à travers les travaux du Beauvau de la Sécurité civile en axant notamment ses recommandations face à une situation de défense civile sur la protection des populations et les missions pré-opérationnelles. Aussi, il est essentiel de maintenir, au-delà de ces nouveaux risques et menaces, la continuité de la réponse opérationnelle courante des SDIS. C'est pourquoi, le concours de la population est indispensable pour assurer la capacité de résilience globale et le retour à une situation normale.

Dans un contexte où la nécessité est de parer aux risques et aux menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la Nation, l'adaptation peut passer par le travail effectué par le Cerema à travers sa « boussole de la résilience », basée sur 6 points essentiels : la cohésion/solidarité, l'anticipation/veille, l'adaptation et l'apprentissage, la sobriété et les besoins essentiels, la robustesse et la continuité et enfin la stratégie/gouvernance. Véritable fil conducteur de l'adaptation du territoire aux nouvelles menaces, il pourra guider les institutions dans la mise en œuvre de leurs actions et où le citoyen devra garder une place prépondérante mais exemplaire des moyens de défense et de secours en cas de crise.

Si la sécurité civile est un modèle efficace, elle montre toutefois ses fragilités d'autant plus aujourd'hui au regard des nouveaux risques et menaces émergents.

C'est pourquoi, localement, notre SDIS doit demeurer un acteur majeur de l'adaptation du modèle de sécurité civile, à la fois comme meneur, mais aussi au service de l'interservices.

II - Le rôle du SDIS est nécessaire et indispensable dans une démarche globale et interservices, tant menant que concourant

A - Un SDIS menant qui doit protéger son organisation et mobiliser le citoyen pour une résilience de l'établissement

Le SDIS se doit d'être un acteur majeur dans l'évolution de notre modèle d'organisation sur le territoire local et doit ainsi s'adapter et sécuriser sa structure. C'est pourquoi en tant qu'acteur menant et pour maintenir la capacité de résilience de l'établissement, je vous propose d'échelonner 3 axes majeurs répartis sur les 3 prochaines années (2026→2028) :

Proposition 1 : Création d'une réserve départementale citoyenne de sécurité civile (RDCSC)

A l'instar de la gendarmerie, la police et l'armée, le SDIS s'appuierait sur la loi Matras de 2021 en créant sa propre réserve citoyenne. Elle

s'inscrirait en complément des réserves communales et intercommunales et aurait ses propres missions :

- Convoyage d'engins du SDIS au quotidien.

- Sensibilisation aux gestes qui sauvent (milieu scolaire et public).

- Soutien dans l'organisation des manifestations du SDIS.

- Armement de dispositifs prévisionnels de secours (en collaboration avec l'UDSP).

- Soutien en opération en zone non dangereuse (logistique lors de renforts extra-départementaux).

- Soutien divers et échanges avec les autres réserves (gendarmerie, etc.).

Cette réserve favoriserait tout type de public et permettrait d'englober les profils qui n'ont pas pu s'engager chez les sapeurs-pompiers ou qui n'ont pas le temps de se former. La réserve serait dimensionnée à environ 50 réservistes la 1ère année. Le coût serait d'environ 100 euros/réserviste/an incluant le contrat de couverture assurantiel, la tenue distinctive, etc.

Je vous propose de présenter ce concept aux différentes instances consultatives dès cet été (CCDSPV, F3SCT, CST) avant un passage en bureau du CASDIS et en délibération du CASDIS avant la rentrée de septembre.

L'un des freins identifié aujourd'hui est l'identification de profils amenés à animer et gérer la réserve sans impacter les groupements et services.

Proposition 2 : Développer la protection numérique de l'établissement

Indispensable à la continuité de service et au regard des piratages déjà constatés comme celui du ministère de l'Intérieur il y a quelques mois, je vous propose d'accentuer nos efforts sur :

- La sécurisation du réseau interne du SDIS : par la sensibilisation obligatoire de tous les agents du SDIS au risque cyber, la limitation des moyens vers l'extérieur (limiter les intrusions), en renforçant les accès externes avec une double authentification. Cette mesure pourrait être déployée en 2026 avec un coût estimé à 400 euros/agent pour la solution de sensibilisation et de 5 000 euros pour la double authentification.

- Accélérer le déploiement de la solution NexSIS 18-112 : nous avons lancé les démarches de préparation mais je vous propose d'accélérer les démarches en recrutant un agent contractuel sur 2 ans et dédié au projet afin d'obtenir le bac à sable au 2ond semestre 2026 et de débuter les mises à l'épreuve du réel début

2027. Cette solution nous permettrait de sécuriser notre réseau SGA-SGO par rapport à d'éventuelles menaces.

Proposition 3 : Accélérer les démarches déjà entreprises sur la formation aux gestes qui sauvent et les conventions employeurs

Concernant la formation aux gestes qui sauvent le SDIS peut rester acteur menant mais nécessite de l'aide de Monsieur le préfet afin de mobiliser tous les acteurs (SAMU, écoles d'infirmiers, AASC, etc.). L'objectif est d'atteindre 30% de la population départementale formée d'ici fin 2026, 45% fin 2027 et 60% fin 2028.

Le SDIS renforcera le groupement du volontariat au second semestre 2026 en déployant 1 correspondant « convention employeur » par compagnie et au contact de l'état-major de celles-ci.

B - Un SDIS acteur majeur de la résilience du territoire en qualité de concourant

Si notre établissement est en capacité d'être un moteur et menant dans notre capacité de résilience collective, certaines mesures doivent être pilotées par d'autres acteurs, tout en menant un travail interservices.

Proposition 4 : Création d'un Comité de la résilience

Créé au niveau préfectoral, échelon le plus pertinent du territoire et en lien avec la zone de défense, cette commission pourrait être pilotée directement par le préfet ou par le directeur de cabinet du préfet.

Véritable outil stratégique de la résilience sur le territoire local il permettrait un véritable travail interservices et aurait pour objectifs :

- D'assurer le lien avec la zone de défense dans la révision concertée des CoTRRiM et assurer ainsi une plus grande efficience de la mise en œuvre des moyens sur le territoire.

- Faire partager l'expérience, les attentes, les besoins et les difficultés de chaque acteur.

- Apporter une réponse cohérente et coordonnée des actions menées auprès de la population afin de la rendre « actrice de sa sécurité ».

- Organiser de manière structurée et efficace la participation coordonnée de tous les acteurs à la journée de la résilience du 13 octobre.

Proposition 5 : Appui soutenu du SDIS aux collectivités locales

Le SDIS est un acteur majeur dans l'appui aux collectivité locales. Chaque échelon a son importance (commune, intercommunalité, conseil départemental). C'est pourquoi l'échelon territorial du SDIS viendra renforcer son accompagnement au quotidien dans la prévention, la préparation et la gestion de la crise :

- Soutien à l'élaboration des plans (inter)communaux de sauvegarde.

- Formation à la gestion de crise et à la gestion d'un poste de commandement communal.

- Participation à des exercices de crises locaux et préfectoraux avec participation de la population.

- Accompagnement du conseil départemental dans l'appui aux communes en cas de crise.

- Sensibilisation aux gestes qui sauvent des élus et agents des collectivités territoriales et de la population.

Ces mesures seront déployées progressivement à partir de juin 2026. Les cadres territoriaux du SDIS devront suivre une formation de 3 jours à la gestion de crise auprès de l'ENSOSP.

Proposition 6 : Réalisation de conventions multipartites entre les différents acteurs

Afin de préparer au mieux les sapeurs-pompiers du SDIS à la menace de guerre, une convention entre l'armée (régiment local) et le SDIS peut être réalisée avant d'évoluer en y ajoutant d'autres acteurs. Les objectifs principaux seraient de :

- Préparer les sapeurs-pompiers à se défendre physiquement et à comprendre l'organisation de nos armées.

- Permettre aux soldats de réaliser des immersions opérationnelles en caserne afin de prendre de l'expérience dans le secours aux personnes.

- Développer les relations interservices au quotidien.

Cette mesure n'a pas d'impact financier et peut être déployée dès ce 1er semestre.

Si le SDIS a une capacité d'adaptation de son organisation à l'image de celle de la sécurité civile en général, elle doit néanmoins faire face à de nouvelles menaces auxquelles tout le monde doit se préparer, dont le citoyen lui-même.

De nombreuses mesures sont envisageables pour faire preuve d'une capacité de résilience globale dans un contexte de sécurité nationale fragile.

Ainsi, comme le définit bien Boris Cyrulnik sur le concept de résilience, au-delà de la capacité à se préparer, les SDIS comme les citoyens ont les capacités de se reconstruire après un traumatisme.